

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de professeurs auprès du service de l'enseignement à distance**

**A.Gt 06-10-2004**

**M.B. 21-12-2004**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance;

Vu l'avis favorable de l'Inspection de l'Enseignement à distance,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les spécialistes identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à Distance du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 31 août 2006 :

- M. Pascal PLEES, infographiste, CESS électro-mécanique;

- M. Vincent TERCELIN, gradué en informatique;

- M. Christian VAN OVERSCHELDE, licence en traduction en allemand et néerlandais.

**Article 2.** - La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 octobre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente,

chargée de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale,

Mme M. ARENA

